

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le treize décembre, à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, Maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Philippe DUCHESNE, Josseline GRIDELET, Dominique LUNEAU, Pascale NONDÉ

Absent excusé : Sébastien RICHARD

Absents : Daniel CATALAN, Denis GARCÈS, Armelle HENNO, Jocelyne LELONG, Vincent RIVIERE

Secrétaire de séance : Philippe DUCHESNE

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 7*

Convocation : 5 décembre 2011

Publication : 20 décembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

2011-56 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement

Conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut, avant le vote du budget primitif 2012, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses réelles budgétisées en section d'investissement pour 2011 étaient hors remboursement d'emprunts de :

- 1 357 456 € pour le budget de la commune,
- 45 883 € pour le budget assainissement,
- 79 550 € pour le budget eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Budget communal :

Libellé	Chapitre	Montant
Immobilisations incorporelles	20	3 000 €
Immobilisations corporelles	21	110 000 €
Immobilisations en cours	23	50 000 €

Budget assainissement :

Libellé	Chapitre	Montant
Immobilisations corporelles	21	7 000 €
Immobilisations en cours	23	3 500 €

Budget eau :

Libellé	Chapitre	Montant
Immobilisations corporelles	21	7 000 €
Immobilisations en cours	23	3 500 €

2011-57 - Regroupement des budgets eau et assainissement :

L'article L. 2224-6 du code général des collectivités territoriales permet aux communes de moins de 3 000 habitants d'établir un budget unique des services d'eau potable et d'assainissement si les deux services sont soumis aux mêmes règles d'assujettissement à la T.V.A. et si leur mode de gestion est identique.

Considérant que ces conditions sont remplies et que la gestion comptable serait facilitée, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le regroupement de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2012.

2011-58 - Travaux cimetière : demande de subvention :

Des travaux de réparation du mur du cimetière ont été réalisés en 2010 et 2011. Il est envisagé de poursuivre cette restauration par une 3^{ème} phase en 2012 qui concernera le mur de clôture à gauche du portail sur 106,50 ml. Le montant des travaux est estimé à 24 166 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible au parc naturel régional du Gâtinais français pour la réalisation de cet ouvrage.

2011-59 - Toiture de la mairie : demande de subvention :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie – école. Ces travaux comprennent le remplacement de la totalité des tuiles et des travaux de zinguerie. La dépense est estimée à 57 011 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de travaux,
- sollicite une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le taux de subvention pourrait être de 35 %. (La circulaire concernant les modalités d'attribution pour 2012 n'est pas parue ce jour).

TRAVAUX ET PRESTATIONS DE SERVICE

2011-60 : Plateau surélevé rue de Nemours :

Dans le cadre des aménagements de sécurité, la commune d'Ury a obtenu une subvention au titre des amendes de police pour la création d'un passage surélevé rue de Nemours, en entrée d'agglomération.

3 devis sont parvenus à la mairie :

- Goulard : 9 467,51 € H.T.,
- Lefebvre : 12 194,00 € H.T.,
- S.T.R.F. : 12 317,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Goulard pour la réalisation de cet aménagement de sécurité.

2011-61 : Reprise de trottoirs chemin des Postes :

Lors de la visite des entreprises pour le plateau surélevé rue de Nemours, il leur a été demandé de chiffrer également les travaux de reprise de trottoir chemin des Postes suite à un affaissement après l'installation d'une conduite de gaz.

- Goulard : 968,90 € H.T.
- Jean Lefebvre : 1 244,00 € H.T.
- S.T.R.F. : 898,00 € H.T.

Considérant que cette prestation sera réalisée en même temps que la création du plateau surélevé rue de Nemours, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise Goulard pour l'exécution des travaux.

2011-62 : Création d'une cloison à la maison paramédicale :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de louer l'ancienne maison du Bornage à Mme ARNOUX, psychologue et à M. RAYÉ, infirmier, pour y exercer leur activité à compter du 1^{er} février 2012. Préalablement à leur installation, il est nécessaire de réaliser une cloison phonique et de poser une porte pour séparer le cabinet de la salle d'attente.

La commune a reçu 2 offres de prix :

- Beuvelet : 1 275,41 € H.T.
- Dallaine : 1 600 € H.T.

L'assemblée décide de confier les travaux à l'entreprise Beuvelet.

2011-63 : Installation de porte à la salle polyvalente :

Afin que les chariots du mobilier ne restent pas stockés dans la salle polyvalente lors de locations ou manifestations, il est envisagé la création d'un espace de rangement. Celui-ci sera réalisé au fond de la future salle du restaurant scolaire avec un accès à la salle polyvalente par la création d'une porte.

2 entreprises ont été consultées :

- Cognard : 1 438,00 € H.T.,
- Menuiserie Michaut : 1 538,66 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise Cognard.

2011-64 : volets logement 5 Place du Général de Gaulle :

3 paires de volets sont très abîmées au logement communal de la Place du Général de Gaulle.

2 devis ont été demandés pour les remplacer par des volets en sapin.:

- Cognard : 2 904,00 € H.T.,
- Menuiserie Michaut : 2 991,12 € H.T.

L'assemblée choisit l'entreprise Cognard.

Prestation de service eau et assainissement :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune a lancé deux consultations sous la forme d'une procédure adaptée pour :

- la prestation de service eau,
- la prestation de service assainissement.

Ces prestations de service seront conclues pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 décembre dernier pour l'attribution de ces marchés.

2011-65 : marché de prestation de service eau :

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise SAUR, pour un montant annuel de 24 272, 76 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- entérine l'attribution du marché de prestation de service eau à l'entreprise SAUR,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2011-66 : marché de prestation de service assainissement :

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise SAUR pour un montant annuel de 26 038,17 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme l'attribution du marché de prestation de service assainissement à la SAUR,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

2011-67 : maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle de restaurant scolaire :

Monsieur le Maire rappelle que dans la continuité de la rénovation de la salle polyvalente débutée en 2009, il est envisagé des travaux dans une salle annexe pour y créer le futur restaurant scolaire.

Ces travaux sont estimés à 75 000 € H.T.

L'assemblée, à l'unanimité, confie la mission de maîtrise d'œuvre du futur restaurant scolaire à Monsieur Callewaert, architecte à Milly-la-Forêt pour un montant de 7 500 € H.T.

AFFAIRES DIVERSES

Compte-rendu des réunions de syndicats :

Parc naturel régional du Gâtinais français : Monsieur Duchesne indique que la commission éducation a attribué, dans le cadre des appels à projets pédagogiques, une subvention à l'école pour la création d'un potager.

Monsieur Duchesne informe l'assemblée que dans le respect de l'agenda 21 préconisé par le PNR, un bac de récupération d'eaux de pluie sera installé aux services techniques.

Monsieur Benbaouali demande d'étudier la possibilité d'installer un miroir de visibilité à l'angle de la rue de Bessonville et de la rue de la Mare.

Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Décision n° 05-2011 du 14 novembre 2011 : avenant au protocole d'accord avec les contrats musicaux ruraux portant modification du tarif de l'heure à l'année fixé à 1 681,50 € à compter du 1^{er} janvier 2012.

La séance est levée à 22H.